2024-031

Envoyé en préfecture le 26/11/2024

Reçu en préfecture le 26/11/2024

Publié le 26/11/2024

ID: 007-210703013-20241123-2024

Commune de SAINT VICTOR

Séance du 23 novembre 2024

Le samedi vingt-trois novembre deux mil vingt-quatre à neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire,

Présents: Alain MESBAH-SAVEL, Agnès ORÈVE, Sylvain BOSC, Fabienne FROMENTOUX, André VICTOURON, Bernard MINODIER, Tanguy ANTRESSANGLE, Jessica MOTTIN, Patrick MARGAND, Catherine GAUTHIER, Jean-Marc COULAUD, Bernard MAGNOULOUX.

Absent:

Nombre de membres

Nombre de suffrages

12

1

11

1

En exercice: 13

Présents:

Absent:

Exprimés:

Pour:

Contre:

Abstentions: 0

Axel CABLÉ.

<u>Objet</u> : Rétrocession d'une concession du cimetière communal de Deyras

Monsieur Patrick MARGAND a été désigné comme secrétaire de séance.

Considérant la demande de rétrocession présentée par Monsieur Alain HOUDY reçue le 24 octobre 2024 et concernant la concession funéraire de son ex-conjoint Madame Béatrice CARA.

Cette concession a été attribuée par la paroisse avant le transfert du cimetière à la commune en 2008.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que Monsieur Alain HOUDY souhaite rétrocéder la concession à la commune.

Après avoir délibéré, à 11 voix pour et 1 voix contre (Bernard MAGNOULOUX), le conseil municipal adopte la proposition du Maire et autorise le Maire à établir l'acte de rétrocession aux conditions suivantes :

La concession funéraire située au cimetière de Saint-Victor Deyras est rétrocédée à la commune sans indemnités

Dit que les crédits nécessaires au nettoyage de la concession sont prévus au budget de la commune.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Secrétaire

Le Maire,

Patrick MARGAND

Alain MESBAH-SAVEL

